

# JURID'INFOS

*La lettre d'information de l'Union des CTRCE en Nouvelle-Aquitaine*



## DANS CE NUMÉRO

**A NOËL CE QUI COMpte, C'EST CE  
LOGO**

P'2

**UN NOËL SANS  
SURCONSOMMATION :  
CELEBrons L'ESSENTIEL**

P'4

**LE PLAFONNEMENT DES FRAIS  
BANCAIRES DE  
SUCCESSION ET CAS DE GRATUITE**

P'7

**EN BREF**

P'9

**NOS ASSOCIATIONS ET PARTENAIRES**

P'11

**NOUS CONTACTER**

P'12



UNION  
DES  
CTRCE  
ALPC  
EN NOUVELLE  
AQUITAIN

## A Noël ce qui compte, c'est CE logo

À l'approche des fêtes de fin d'année, alors que les rayons se vident, il est bon de rappeler combien il est essentiel de vérifier ce que l'on met sous le sapin.



Le marquage CE (Conformité Européenne) est une indication qui atteste qu'un produit respecte les exigences essentielles de sécurité, de santé et de protection de l'environnement fixées par l'Union européenne. Sans ce macaron, la vente de ce produit est illégale sur l'ensemble de l'Espace économique européen.

Inutile toutefois de regarder sous les pommes du supermarché : ce logo n'est obligatoire que pour certains produits tels que les jouets, les équipements électriques et électroniques, les machines, les outils ou encore les chaudières. Vous pouvez en trouver la liste exhaustive sur le site de l'UE.

En plus d'être illégaux, les produits non conformes peuvent être dangereux : risque d'incendie, d'électrocution, d'étouffement pour les enfants, de blessure, etc.

En 2023, la DGCCRF avait contrôlé 2000 établissements vendant des jouets. Résultat : 28% de ces derniers n'étaient pas conformes à la réglementation : petites pièces qui se détachaient, piles accessibles, produits chimiques interdits, etc. Au total 220 000 jouets avaient ainsi été détruits par les autorités.



En cette fin d'année 2025, c'est le géant chinois Shein qui est dans le viseur des autorités après la découverte sur son site de poupées pédopornographiques et d'armes de catégorie A.



Le 5 novembre dernier, le gouvernement a lancé une procédure de suspension de cette plateforme. Elle avait 48h pour retirer tous les produits non conformes sur son site de vente en ligne. Et parallèlement, le 6 novembre, une vaste opération de contrôle de près de 200 000 colis issus de commandes Shein a été menée par la douane avec un constat édifiant : 8 articles sur 10 n'étaient pas conformes ! Là encore, les colis en question ont été détruits.



Face à cette pression, le géant asiatique a retiré tous les produits non conformes de son site, ce qu'a confirmé la DGCCRF. Shein reste tout de même sous le coup d'une enquête, à l'instar des plateformes concurrentes (Aliexpress, Temu, etc.).



Il existerait un autre logo CE signifiant quant à lui "Chinese Export". Il serait extrêmement ressemblant dans le but de tromper le consommateur européen mais la réalité est... qu'il s'agit d'une infox. En effet il n'y a pas d'existence officielle de ce logo en Chine, et la Commission européenne a démenti son existence.

Toujours est-il que le marquage CE, comme tout label, peut être contrefait, ainsi en plus de le rechercher sur le produit ou l'emballage il vous faut :

- Vérifier la présence d'une notice et qu'elle soit en Français
- Vous méfier des prix anormalement bas
- Vous assurer que le vendeur soit bien identifiable
- Pour les jouets, contrôler la présence d'un avertissement d'âge.

## Un Noël sans surconsommation : célébrons l'essentiel !



Chaque année, les fêtes de Noël riment avec joie, partage... et surconsommation. Sous les guirlandes et le sapin, ce sont des montagnes de cadeaux expédiés à travers le monde, des tonnes de papier cadeau jetées dès le lendemain, des objets souvent produits dans des conditions sociales et environnementales discutables, des décorations éphémères, un repas gargantuesque : le tout laissant derrière lui un lourd bilan écologique. Et si cette année, on célébrait Noël autrement, un Noël plus simple, plus humain, et plus respectueux de la planète ?

### Repenser sa manière d'offrir



Le plus beau des cadeaux n'est pas toujours matériel. Les cadeaux immatériels ont l'avantage de ne pas prendre la poussière mais de laisser des souvenirs durables. Donc cette année, pensons aux massages, aux ateliers créatifs, à un abonnement au théâtre... et offrons du sens et des bons moments plutôt que des objets.

Et, si nous décidons d'offrir des objets, n'oublions pas le marché de l'occasion ! C'est tendance et c'est bon pour le portefeuille !

Pour les plus créatifs, pourquoi ne pas fabriquer soi-même ? Une confiture maison, une bougie naturelle, des présents cousus... Les cadeaux faits main témoignent aussi d'une vraie attention.

Quand l'achat neuf s'impose, privilégier des marques transparentes et engagées fait aussi la différence. Recherchons les labels éthiques (Fairtrade, FSC, GOTS...), soutenons les artisans locaux, ou optons pour des matériaux durables : autant de petits gestes qui, cumulés, changent tout.

Et pour emballer nos présents, plutôt que d'utiliser du papier cadeau qui finira à la poubelle, utilisons des alternatives jolies et écologiques comme le furoshiki (art japonais d'emballage en tissu qui permet de réutiliser ses carrés de tissu à l'infini), détournons le papier journal, les bocaux ou les boîtes en carton. Ajoutons un brin de sapin, une ficelle réutilisable et notre paquet sera du plus bel effet !



### **Un Noël plus responsable aussi dans nos assiettes**

A Noël, Les tables débordent de plats généreux, d'ingrédients venus de loin et de recettes qui demandent parfois des ressources considérables. Mais derrière la gourmandise se cache un impact écologique important : transport des aliments exotiques, gaspillage massif, menus centrés sur des produits très carbonés...

Donc cette année, célébrons les fêtes autrement tout en partageant un repas festif.

Préparer un menu de Noël local et de saison, sans aliments exotiques ne signifiera pas renoncer aux saveurs. Bien au contraire, notre cuisine française régionale est riche, savoureuse et chaleureuse.

De plus, en privilégiant les ingrédients locaux, nous soutenons les producteurs proches de chez nous.

Également, à Noël, nous cuisinons souvent trop. Or, une bonne partie de ce qui aura été préparé finira à la poubelle.

Donc à Noël, adoptons les bons gestes pour éviter le gaspillage alimentaire.

Avant le repas, le maître mot sera l'anticipation ! Bien évaluer les quantités selon le nombre de convives, préparer une liste de courses précise, éviter les achats « au cas où » et privilégier les portions raisonnables mais qui restent gourmandes sont des petits conseils qui font la différence. Et après les repas de fêtes, cuisinons les restes avec créativité !

Et enfin, pourquoi cette année ne pas opter pour un menu végétarien/végan à Noël qui permet une réduction des émissions de CO<sub>2</sub> tout en mangeant une cuisine moderne et inventive ?

**Célébrer un Noël responsable, ce n'est pas renoncer à la fête ! C'est simplement choisir de la vivre plus consciemment. Derrière chaque achat réfléchi, chaque emballage réutilisé, chaque cadeau fait main, se cache une envie : celle de transmettre des valeurs plutôt que des objets. Un Noël plus simple, plus vrai. Voilà peut-être le plus beau cadeau que nous puissions offrir à nos proches comme à la planète.**

#### La Checklist d'un Noël écoresponsable

- Offrir des cadeaux utiles, durables ou immatériels
- Privilégier les artisans et producteurs locaux
- Fabriquer ou acheter d'occasion
- Emballer avec des matériaux réutilisables
- Préparer un menu local et anti-gaspillage



## Bonne nouvelle depuis le 13 novembre 2025 : le plafonnement des frais bancaires lors d'une succession et des cas de gratuité



À la suite du décès d'un de leurs clients, et donc à l'ouverture de sa succession, les banques doivent effectuer diverses démarches : inventaire des fonds, échanges avec le notaire, transferts d'argent aux héritiers... Avant le 13 novembre 2025, ces services bancaires, souvent appelés « frais bancaires de succession », étaient facturés librement par les banques d'où des disparités entre établissements bancaires et des montants retenus pouvant être très importants.

Depuis le décret du 14 août 2025 entré en vigueur le 13 novembre dernier, les frais relatifs à la clôture des comptes du défunt sont désormais strictement encadrés et plafonnés à 1 % du montant total des soldes des comptes et de la valorisation des produits d'épargne du défunt. Et en tout état de cause, ils ne pourront excéder 850 €.

Ce plafond sera revalorisé chaque année au 1er janvier en fonction de l'évolution de la moyenne annuelle des prix à la consommation (hors tabac).

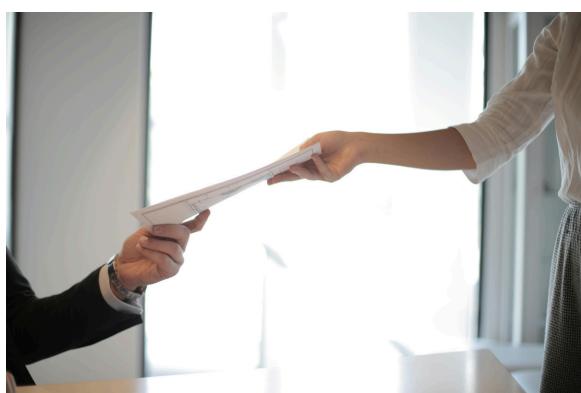


Autre avancée de ce décret, les frais bancaires de succession seront totalement supprimés dans 3 cas :

- lorsque le défunt est mineur, et ce sans condition de montant de la succession,
- lorsque la succession est modeste (le solde total des comptes et produits d'épargne du défunt est inférieur à 5 910 € - montant révisé chaque année en fonction de l'évolution de la moyenne annuelle des prix à la consommation hors tabac)
- et enfin, lorsque les héritiers présentent à la banque un acte de notoriété ou une attestation signée par l'ensemble d'entre eux et que les opérations liées à la succession ne présentent pas une complexité manifeste.

La notion de complexité manifeste a été précisée par le décret. Ainsi les frais bancaires restent dus - mais plafonnés ! - dans les cas suivants, car considérés comme manifestement complexes :

- le défunt n'a aucun héritier en ligne directe
- un contrat de crédit immobilier est en cours à la date du décès
- le défunt détient un ou plusieurs comptes professionnels
- une ou des sûretés (garanties comme par exemple un nantissement) sont présentes sur un ou plusieurs des comptes ou produits d'épargne à clôturer
- en cas d'éléments d'extranéité (domicile fiscal du défunt ou d'un des héritiers localisé à l'étranger, application d'une loi étrangère pour le règlement de la succession...)



C'est une très bonne nouvelle pour les héritiers qui pourront ainsi connaître très exactement le coût bancaire des opérations de succession et éviter des frais parfois considérés comme abusifs. Et surtout, les successions les plus modestes n'auront plus à assumer de telles dépenses.

# EN BREF

## Les soldes d'hiver 2026 : le top départ approche !

Avis aux chasseurs de bonnes affaires : les soldes d'hiver 2026 arrivent à grands pas ! Comme chaque année, les dates sont strictement encadrées par la loi et varient selon les territoires.

Dans la grande majorité des départements métropolitains, Corse comprise, le coup d'envoi sera donné le mercredi 7 janvier 2026 dès 8 heures du matin, pour se terminer le mardi 3 février 2026 inclus.

Un mois pour profiter de réductions !

Côté achats en ligne, pas de jaloux : les soldes sur internet et la vente à distance suivent exactement le calendrier national, quel que soit l'endroit où se situe le siège de l'entreprise.

Attention toutefois, certaines exceptions existent. Dans quelques départements métropolitains ainsi que dans les départements et collectivités d'outre-mer, les dates de démarrage peuvent différer. Un détail à vérifier avant de dégainer sa carte bancaire.

En résumé : notez la date, préparez votre liste, comparez et restez à l'affût, mais toujours en privilégiant une consommation responsable et durable !



# EN BREF

## Les sapins de Noël s'enguirlandent

Mesdames et Messieurs...

Bienvenue dans le cœur battant des festivités, sous les projecteurs de décembre et les guirlandes scintillantes...

### À ma gauche !

Pesant en moyenne 2 à 3 kilos, élevé en plein air, nourri par le soleil, champion toutes catégories du "ça sent vraiment Noël", le challenger 100 % végétal...

### Le sapin naturel !



Deux styles, deux philosophies, un seul débat :

### Lequel est le plus avantageux ?

Que le match commence !

### Le sapin naturel

Un sapin local produit seulement 3.1kg d'équivalent CO2 (eqCO2) \*

Même ceux étrangers sont bons élèves car majoritairement européens

Un sapin en pot que l'on rentre tous les ans est une solution idéale !

Des labels éco-responsables existent : Fleurs de France, Label Rouge et idéalement Bio.

Il peut terminer en compost ou en paillage

Pas besoin d'espace de stockage

Plus authentique

Odeur caractéristique de Noël

Il faut en racheter un tous les ans, cumulant au passage les empreintes écologiques de chaque sapin

Le sapin en pot nécessite d'avoir les conditions climatiques et l'espace adéquat chez soi

S'il est issu de culture non labellisée et productiviste, d'autres pollutions s'ajoutent : eau, air, sol, perte d'habitats naturels

S'il termine son cycle de vie incinéré, le bilan carbone s'alourdit

### À ma droite !

Musculature en plastique, armature métallique et multiple champion du "je dure plus de dix Noëls", venu tout droit des usines de l'Empire du milieu...

### Le sapin artificiel !



### Le sapin artificiel

Pas besoin d'en racheter un tous les ans

Bien qu'un peu plus cher qu'un sapin naturel, le prix est amorti chaque année de réutilisation.

Large choix esthétique (taille, forme, styles, guirlandes intégrées...)

S'il est qualitatif et que vous le gardez au moins 16 ans, son bilan carbone sera meilleur\*\*\*

Il peut être fabriqué en matières moins carbonées que le plastique : bois, matériaux de récup, livres, bouteilles, etc.

Fabriqué en Asie (principaux fabricants) et importé, il produit 48.3kg d'eqCO2 !\*

Le concevoir en France ne change pas grand chose : le transport ne représente en moyenne que 8 à 18% des émissions des sapins artificiels, l'essentiel provient de la fabrication\* \*\*

Il doit être conservé 16 ans pour amortir son bilan carbone...\*\*\*

Il peut émettre des composés organiques volatiles polluant notre intérieur

Pas d'odeur caractéristique de Noël

Nécessite un espace de stockage

\* Ellipsos 2009. Calcul sur l'ensemble du cycle de vie du sapin. Le sapin local est ici un sapin cultivé à 150km de son lieu d'achat. Le sapin artificiel est ici un sapin fabriqué en Chine et importé à Montréal.

\*\* Thinkstep AG 2010 (à l'époque nommé PE Americas)

\*\*\* Calcul obtenu par comparaison du sapin local et du sapin artificiel chinois de l'étude Ellipsos



UNION  
DES  
CTRCE  
ALPC  
EN NOUVELLE  
AQUITAINE

## Nos associations adhérentes



## Nos partenaires



# L'Union des Centres Techniques Régionaux de la Consommation et de l'Environnement

## En Nouvelle-Aquitaine



MDSVA - 153 rue  
David Johnston -  
33000 Bordeaux



07 87 97 09 43



accueil-union-ctrce.alpc  
@orange.fr

DIRECTRICE DE RÉDACTION ET  
PUBLICATION :

Marie-Noëlle SIMON

Notre lettre d'information est un  
condensé d'actualités utiles,  
pratiques et gratuites rédigées  
par notre équipe de juristes.



[www.unionctrcalpc.fr](http://www.unionctrcalpc.fr)



Union des CTRCE-ALPC



CtrcALPC



Union des CTRCE en Nouvelle  
Aquitaine



Union des CTRCE - ALPC en  
Nouvelle Aquitaine



Unionctrce